



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, - Mrs BOYOUND Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, GIRARD Joris, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, Gilles TOURTET

Absente représentée : ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET)

Le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Alain BOYOUND est désigné secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET DE LA COMMUNE

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 1 654 290.55 €.

Les propositions de dépenses prennent en compte les dépenses courantes, notamment :

- les dépenses d'entretien de la voirie communale avec essentiellement la réfection de la rue de la mal Chaussée et de l'avenue du Pré du Barry.
- les dépenses de personnel qui prennent en compte l'évolution indiciaire de certains agents et ce conformément aux statuts de la fonction publique territoriale.
- Les charges de gestion courante
- Un virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 916 261.40 €

Concernant les recettes, les propositions d'inscription sont le report de l'excédent antérieur soit 902 346.55 € et les dotations de l'Etat (mêmes montants que l'an dernier car non connues à ce jour). Le budget est proposé avec le maintien de la fiscalité.

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 1 817 141.40 €.

Les opérations concernent principalement les travaux liés à l'aménagement du quartier du Parc, à l'aire de stationnement de la rue des jardins, à l'extension de la cantine, à l'installation d'un réseau d'eau chaude à l'école, à la finalisation de la numérotation des rues (numérisation et géolocalisation), à l'élaboration des études pour la réfection du court de tennis, au remplacement d'un poteau incendie et à l'installation d'un nouveau logiciel de comptabilité.

Le budget est équilibré après l'intégration des subventions acquises, du remboursement du FCTVA et du virement de la section de fonctionnement.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 223 980.27 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent le nettoyage des réservoirs, l'entretien des réseaux, l'achat de compteurs et la maintenance des installations.

Les recettes proviennent de la facturation d'eau aux abonnés.

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 541 049.53 €.

Les opérations concernent les travaux d'élimination des eaux claires, les travaux de réhabilitation du Pont du Barry, la mise en place d'une télésurveillance des équipements et les travaux sur le

réseau pluvial. Le solde des crédits est inscrit sur l'opération programmée à savoir l'extension des réseaux vers Aiguebelle.

Le budget est équilibré avec l'inscription des subventions acquises, le virement de la section d'exploitation, les amortissements et le remboursement du FCTVA.

Le budget de l'eau et l'assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 10 390.00 €.

Les recettes équilibrent les dépenses par le versement de la subvention du budget de la commune soit 6 629.15 € et par la reprise de l'excédent de 2020.

Pas de section d'investissement.

Le budget de la caisse des écoles est voté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Ce budget est géré par l'ensemble des maires du Haut Buëch.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 315 929.97 €.

Le service propose de nombreux projets pour cette année à savoir : la grande lessive, une comédie musicale et fête de fin d'année, un voyage à Vancouver avec les jeunes de la Junior Association Buëch Qui Bouge, la découverte du territoire du Buëch (les Pieds sur Terre, la Tête dans les Nuages), la décoration de la Maison du Parc et une activité « Echecs ».

Au niveau du personnel il a été validé la signature d'un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation CAP Petite Enfance.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par les prestations facturées aux familles, par les subventions de la CAF et la dotation versée par l'intercommunalité suite au transfert de la compétence Enfance/Jeunesse.

Les propositions budgétaires de la section d'investissement équilibrées à hauteur de 58 467.00 € vont permettre l'acquisition de matériel informatique, de gros matériel pour les activités sportives et l'achat de mobilier. Elles sont couvertes par le virement de la section de fonctionnement.

Le budget Actions Jeunesse est voté à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Délibération à prendre pour le versement d'un montant de 6 629.15 €.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION AU RASED

Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 150 €.

Accord à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Compte tenu du contexte actuel, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations qui ont pu poursuivre leurs activités et réaliser les projets pour lesquels elles étaient financées. Ainsi, il a été décidé d'un commun accord avec le Comité des Fêtes de suspendre le versement de sa subvention pour cette année 2021.

Pour chaque demande, il est nécessaire de disposer du bilan d'activité de l'année 2020 ainsi que le bilan financier 2020 et le prévisionnel pour 2021.

Le montant total proposé au budget prévisionnel et destiné aux subventions s'élève à 7 000 € pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Depuis plusieurs années la commune participe au Fonds de Solidarité Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. La participation est basée sur 0.40 € par habitant soit pour Aspres 332.40 € pour 2021.

Ce fonds permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE RESEAUX D'EAUX USEES ET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE REFOULEMENT POUR L'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PERMANENTES DANS LA PLAINE DU BUECH

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme AWS-Achat du site internet www.marches-publics.info et sur le journal d'annonces légales le Dauphiné Libéré.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres, dont une non prise en compte car il s'agit d'une erreur de dépôt.

Les offres ont été analysées suivant les critères de jugement figurant au règlement de consultation à savoir :

- prix des prestations 55 %, (analyse sur une offre de base et sur une offre avec variante exigée).
- valeur technique de l'offre 45 %.

Une négociation a été engagée avec deux entreprises sur les caractéristiques de matériaux utilisés. Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise STP PISTONO – VARIANTE EXIGEE pour un montant de 172 215.96 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Le démarrage des travaux est prévu fin avril.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE COMPLEMENT 2020 ET 2021 - LOCALISATION DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT

Il a été décidé cette année de programmer en priorité les travaux de réfection de la Rue de la Malchaussée et de l'avenue du Pré du Barry pour un montant de 58 837.80 € HT.

Madame le Maire propose également de prendre en compte dans la demande de subvention auprès du département les travaux de réfection du chemin du chevalet.

Subvention du Département à hauteur de 40 % de la dépense :

- (reliquat 2020) 12 000 €
- 2021 15 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

MARCHES PUBLICS - DECRET N° 2020-893 DU 22 JUILLET 2020 PORTANT RELEVEMENT TEMPORAIRE DU SEUIL DE DISPENSE DE PROCEDURE POUR LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX ET DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES.

Jusqu'au 10 juillet 2021 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DES HAUTES-ALPES

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune aux investissements du SyMEnergie05 dans le cadre des programmes de travaux 2020 pour le projet de « coordination de l'aménagement de la gare ».

La contribution de la commune est plafonnée à un montant de 21 288.71 €.

Les réseaux d'infrastructures de réseaux de communications électroniques seront propriété d'ORANGE SA.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONFECTIION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE AUTORISATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil du courrier de Madame Françoise MOUTON informant la commune de sa cessation d'activité à la fin de l'année scolaire notamment au niveau de la fourniture et la livraison de repas pour la cantine.

Madame le Maire propose de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour conclure un marché avec un nouveau prestataire.

Accord à l'unanimité des membres présents.

APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Cet appel à projets centré sur le premier degré vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- Equipement des écoles d'un socle numérique de base dans la classe (vidéoprojecteur et poste de travail) et équipements mobiles mutualisables pour chaque école (base d'un pack de tablettes/ordinateurs ultra-portables ou d'une classe mobile)
- Les services et ressources numériques (accès à des services numériques éducatifs à partir des équipements demandés)
- Accompagnement à la prise en main des matériels.

Concernant l'école de la commune et en concertation avec le conseil d'école il est proposé de candidater à cet appel à projets pour un montant de dépenses de 3 500 € par classe (équipement de chaque classe d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur et installation du réseau internet au rez de chaussée).

La liste des projets proposés par les collectivités sera priorisée en privilégiant les écoles non encore équipées. Cette liste sera établie avec les équipes académiques, la décision sur les projets retenus veillera également à assurer une répartition équitable sur la commune.

Le versement de la subvention sera effectué en deux parties avec une avance de 30 % à la signature de la convention puis le solde lors de la remise d'un bilan financier.

Les dossiers complets doivent être renseignés avant le 31 mars 2021.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL - ASSURANCE STATUTAIRE

La commune est adhérente au contrat groupe du Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires, et est assurée auprès de la compagnie d'assurance AXA France. (Accident de service, maladie professionnelle, maladies graves, maternité-paternité, adoption et maladie ordinaire). Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Aussi le centre de Gestion relance cette année un appel d'offres afin de le renouveler pour la période 2022-2025.

Pour que la collectivité puisse participer à cette procédure il faut prendre une délibération.

A l'issue la commune pourra avoir accès aux résultats afin de faire un choix.

Accord à l'unanimité des membres présents

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Les collectivités peuvent recruter des agents contractuels, sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Accord à l'unanimité des membres présents

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE

Afin de finaliser cette opération la dénomination des rues et des voies communales a été élargie aux lieuxdits et hameaux. La nouvelle délibération prendra en compte l'ajout de ces nouveaux noms.

Accord à la majorité des membres présents – une abstention

ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE DE SANTE BUECH-DEVOLUY

La CPTS Buëch-Dévoluy concerne une population de près de 25 000 habitants du Dévoluy au Laragnais et de la Roche des Arnauds à Rosans, via Veynes et Serres et Lus La Croix Haute.

Elle permet de pouvoir échanger avec des pairs ou d'autres professionnels de santé et notamment de proposer un suivi plus approfondi et coordonné des patients. L'association s'engage sur des missions socles : améliorer l'accès aux soins, améliorer la prise en charge des soins non-programmés, favoriser le parcours pluri professionnel du patient, développer les actions territoriales de prévention et propose des missions optionnelles permettant de se réunir sur des projets, de suivre des formations et d'élargir ses connaissances.

Montant de l'adhésion 30 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CARREFOUR RD75 – 994a

Une réunion de la présentation du tracé du carrefour se tiendra le mercredi 21 avril à 16 heures avec les exploitants et les propriétaires concernés.

La gazette sera distribuée début avril.

La séance est levée à 19 h 10.